

ASA des Arrosants Réunis

Courriel : asa.ar.buis@orange.fr

PV-AG de l'ASA des Arrosants Réunis

Samedi 25 Juin 2022

Les 207 membres de l'ASA individuellement convoqués se sont réunis en AG ordinaire le samedi 25 Juin 2022 à 10h00 au foyer JJ COUPON à Buis les Baronnies. Le quorum n'étant pas atteint (104), avec 33 membres et 25 pouvoirs, une seconde réunion est ouverte par le Président de l'ASA, M. Alain BOURGON. Il est assisté par le Secrétaire de séance, M. Frank MELLAN. Il excuse le Président précédent, M. José TEYSSIERE, indisponible pour cette réunion.

1-Compte-rendu moral

M. Alain BOURGON ouvre la séance et remercie les membres présents.

Pour cette 1^{ère} année de présidence, nous avons pu établir un **état des lieux détaillé**.

Certains canaux demandent un **important travail de remise à niveau**, ce qui nous aura permis de **prioriser certaines tâches** pour le futur.

Cette année m'aura également permis d'apprendre énormément. **Remerciements** à M. José TEYSSIERE pour son accompagnement et ses conseils ainsi que les **syndics**, sans oublier **nos adhérents** pour leur aide. J'en profite aussi pour vous rappeler que je **suis à votre écoute**, alors n'hésitez pas à me faire part de vos commentaires. C'est ensemble que nous pourrons améliorer les canaux qui sont essentiels à une bonne circulation de l'eau.

Il aborde ensuite les points suivants :

⇒ Travail sur les canaux

Avec l'aide des syndics et de volontaires, nous avons apporté des **modifications** sur les prises d'eau du Malgras, du Jalinier et du bas Menon qui semblent efficaces.

D'ailleurs, **nous avons toujours besoin de volontaires**. Vous pouvez prendre contact avec votre syndic pour venir nous aider et découvrir le fonctionnement de vos canaux (Liste sur le site des Arrosants réunis).

⇒ Gestion de la sécheresse : en cas de pénurie d'eau, des arrêtés préfectoraux sont pris. Précisions apportées par Claire Bernard (Chambre agriculture du Vaucluse et référente à l'OUGC), à la demande d'Alain Bourgon.

4 niveaux sont possibles : vigilance, alerte (-20%), alerte renforcée (-40%), crise avec des restrictions de plus en plus fortes.

Des affiches précisant la réglementation applicable ainsi que l'interdiction de la manipulation des martellières **ont été posées** par le Président au début de chaque prise d'eau.

Aujourd'hui, c'est le débit qui est pris en compte, pas le nombre de jours de fermeture.

L'OUGC va demander de possibilité de fermer certains jours dans les prochains arrêtés. Il s'agira d'une possibilité supplémentaire et non d'un changement à la place de la réduction constante du débit.

ASA des Arrosants Réunis

Courriel : asa.ar.buis@orange.fr

Pour tenir compte de la réglementation et l'obligation de réduction des débits, il a été décidé :

- de réaliser les mesures attendues par l'agence de l'eau et l'OUGC et de régler la hauteur d'eau avec les martelières,
- de régler le débit, sans jours de fermeture.

Remarque : On risque prochainement de passer au niveau d'alerte renforcée.

Les informations seront publiées au fur et à mesure sur le site du canal.

⇒ Débit réservé et continuité écologique

L'ASA doit aussi respecter le débit réservé pour la vie aquatique dans les rivières. En dessous d'un niveau d'eau, ce n'est plus possible. Des travaux sont envisagés pour aménager le seuil d'Ubrioux. Attention à ne pas impacter la prise d'eau des Villecrozes.

⇒ Mesures de débit

Alain Bourgon demande à Julie Martrou (Vice-Présidente de l'ASA) des précisions sur les mesures de débit.

-Depuis le mois d'avril, **nous avons réalisé des mesures de débits afin de contrôler et respecter les débits autorisés** par la préfecture pour l'année.

Ceci a pu être réalisé **grâce à l'aide précieuse de Claire Bernard et de Julie Martrou**. Remerciements à toutes les deux.

-L'ASA est classée avec un usage agricole et bénéficie à ce titre d'une autorisation de prélèvement. Un quota d'eau a été défini entre les demandeurs. Il s'agit d'un volume d'eau annuel donné par l'OUGC.

L'évolution de la réglementation préfectorale amènera à une baisse généralisée (ASA, Agriculteurs, activités industrielles...). En 2026, il faudra baisser de 30 % le prélèvement, ce qui nécessite d'anticiper une baisse à venir et donc des économies d'eau.

Réflexion pour réduire le besoin tous ensemble.

-Système de mesure

Toutes les ASA ont l'obligation de mesurer régulièrement l'eau transitant dans les canaux : toutes les deux semaines pendant l'ouverture des canaux et 1 par semaine en période d'étiage. En fin d'année, les mesures sont transmises à l'Agence de l'eau.

Initialement installé lors du programme porté par le SYGRED, pour assurer la conformité des ASA de la Drome, le système de mesures agréées est à remettre à neuf tous les 9 ans, soit en 2026 (environ 1000€ par canal). Les 5 canaux sont équipés d'échelles bien lisibles, ce qui permet de faire des mesures pour déterminer des courbes de tarage (table de correspondance entre hauteur d'eau et débit).

Précisions apportées par C. Bernard : le débit autorisé officiel étant erroné, le but des mesures est également un moyen de faire une demande de révision de notre débit.

ASA des Arrosants Réunis

Courriel : asa.ar.buis@orange.fr

⇒ **Agent d'entretien : Bastien OBERMOSSER**

-Pour votre information, le contrat de travail de 20h hebdomadaires (10h pour les Arrosants Réunis et 10h refacturées au Canal du Moulin) de Bastien s'est terminé le 31 mars 2022. Nous l'avons remplacé par un contrat de 10h, en CDD, et pour une durée d'1 an. Bastien travaillera **pour les Arrosants Réunis** avec ce contrat, du mardi au jeudi.

-**Entretien et amélioration des canaux** : Bastien occupe tout son temps à cette tâche depuis avril. Nous avons régulièrement rendez-vous sur les canaux et nous réalisons un état des lieux du travail effectué chaque fin de mois. Nous établissons également un rapport écrit incluant le détail des heures des activités et du canal concerné pour programmer le travail du mois suivant.

⇒ Communication :

- Toutes les informations sur les canaux : <http://canal.buislesbaronnies.fr>.
- **Recueil des adresses mail**, pour limiter les envois papier (en cours). Il est important pour ceux qui ne l'ont pas encore fait d'écrire un mail à l'ASA, à l'adresse mail habituelle. Le message à retourner « j'autorise l'ASA à utiliser mon adresse mail pour créer une liste de diffusion »
 - Bilan au 22/06/2022 : 68 retours + 13 du bureau, soit 81 sur 207 (39%)
 - Bilan au 30/06/2021 : 44 retours + 10 du bureau, soit 54 sur 207 (27%)

⇒ Présentation du règlement de service

Nous avons rédigé un **règlement de service** qui est en phase finale de relecture (Remerciements à Huguette FETISSON pour son aide précieuse lors de la rédaction). Ce document précisera les obligations de l'ASA et des adhérents, en complément des statuts.

2-Présentation du compte administratif 2021 et du budget 2022 / SANS vote

Le Secrétaire, F. MELLAN, informe sur les changements survenus en début d'année et présente les différentes informations comptables validées lors de la dernière réunion de bureau du 23 février 2022 :

- ⇒ **Trésorerie** : Depuis le 01/01/2022, l'ASA dépend du SGC (service de gestion comptable) de la Trésorerie de Nyons. Toutes les correspondances comptables transitent désormais avec ce service, en lieu et place de la Trésorerie de Buis actuellement siège provisoire de la Mairie. Pour info, changement de nomenclature comptable cette année : passage à la M14 abrégée, avec un paramétrage informatique.
- ⇒ **MSA** :
 - obligation de la DSN mensuelle cette année en lieu et place de la DSN trimestrielle papier (via la plateforme Net-Entreprise. Un paramétrage du logiciel a été nécessaire.

ASA des Arrosants Réunis

Courriel : asa.ar.buis@orange.fr

- Cotisations MSA 2021 et années antérieures : du retard dans l'émission des factures, lié à la programmation aléatoire du service informatique et au COVID (information MSA). Tout devrait se régulariser en 2022/23.
- ⇒ **CA 2021** : Résultat de l'exercice + 2004,10 € / Dépenses = 29 319,27 € / Recettes = 31 323,37 €
- ⇒ **Information sur l'évolution des tarifs** : Les tarifs restent inchangés, avec un abonnement à 40 € et le tarif à l'are à 4 €.
- ⇒ **BP 2022** de 33 737,43 € avec l'excédent (2021) de 10 853,43 € / Résultat prévisionnel 2022 de - 3 888€. Détail : Recettes de 22 884 € / Dépenses prévisionnelles 26 772 € (charges générales et de personnel) Excédent prévisionnel : 6 965,43 €.

Remarques sur le Budget :

- Explications du résultat prévisionnel 2022 : recettes en moins pour le poste de l'agent d'entretien (2078 € d'aide de l'état pour 3 mois en 2021), dépenses de cotisations MSA prévues en 2021 reportées en 2022 (2269€), évolution logicielle prévisionnelle (500€),
- Ventilation des dépenses prévisionnelles : Travaux avec le Sygred (8965€ /27%), charges générales et cotisations reportées (5812€ /17%), salaires et cotisations 2022 (18960€ /56%).

-Notre budget n'étant pas considérable, une grande partie étant utilisé pour les salaires, il est donc **difficile de réaliser l'intégralité de nos projets pour pérenniser les canaux.**

La mission de l'ASA étant de permettre la circulation de l'eau ans les canaux, il est peu cohérent d'avoir une part minime du budget prévue pour les travaux et l'entretien des canaux. Si dans l'absolu l'excédent prévisionnel permet d'absorber le résultat prévisionnel 2022, la trésorerie diminuera chaque année et à 2 ou 3 ans d'échéance elle aura disparue.

Une réflexion sur les moyens de réduire nos dépenses est à envisager.

-Le volet dédié aux travaux est assuré par l'agent d'entretien, les syndicats et les bénévoles, excepté les débouchages-curages qui nécessitent l'intervention d'un professionnel.

Un travail d'inventaire des parcelles et des propriétaires a commencé cette année sur le Jalinier, pour compléter les recettes du rôle. Il se poursuivra sur les autres canaux. La mise en conformité des échelles de mesures à l'horizon 2026 nécessitera des arbitrages sur les travaux en réunion de bureau.

3-Travaux effectués

- ⇒ **Les travaux effectués (2021 et hiver 2022)**
 - Débroussaillage, curage et débouchage,
 - Mise en eau de la prise d'eau de Villecrozes, par Gilles BOREL pour un montant de 180 € / Historiquement prise en charge par la Mairie de Buis, elle est désormais facturée à l'ASA des Arrosants Réunis.
 - Matériel pour les canaux : Tuyau ECOBOX de 6m*30cm avec colle spéciale (132 €), et matériel divers (coudes, manchons, outils,..) pour 125 € chez FACCHINERI.

ASA des Arrosants Réunis

Courriel : asa.ar.buis@orange.fr

⇒ Les hydrocurages :

- Vaison Assainissement : Chemin du Malgras (le 26/05/2021 / 336€)
- Arnaud Assainissement :
 - Buses du Menon et route de la Roche (le 11/05/2021 / 240€)
 - Traversée route du Bas Menon (le 24/08/2021/ 300€)
 - Secteur Bas Menon et Jalinier (le 24/04/2022 /240€)

⇒ Les travaux prévus : continuer à améliorer les canaux.

Nous étudions pour utiliser des demi-tuyaux annelés (longueur 6 mètres, diamètre 300mm) pour répondre au problème d'infiltration à certains endroits. Le Président a déjà réalisé avec Bastien sur le Haut Menon une première longueur de 12 mètres qui semble concluante.

⇒ Appel au don pour du matériel de bâtiment non utilisé

4-Les SYNDICS

⇒ Renouvellement des Syndics : Aucun Syndic n'est à renouveler.

⇒ Travail sur le Terrain : **Avec les syndics nous allons continuer à communiquer avec les adhérents sur le terrain.**

Nous avons en grande partie mis à jour le **listing des propriétaires vivant sur le périmètre de l'ASA, avec l'aide de Julie**, suite à la constatation qu'il y avait de nombreuses demandes d'utilisateurs d'eau qui n'étaient pas adhérents.

Le dernier listing datait de 2009, cependant **ce listing est à mettre à jour plus régulièrement**. Ce recensement prend du temps, et nous allons continuer ce travail tout au long de l'année.

5-Questions traitées

-Question sur les mesures de débit : L'ASA pourrait-elle être détentrice de l'agrément pour les mesures officielles ?

Réponse : les appareils d'étalonnage coutent très cher. Un agrément réalisé par l'ASA pose la question de la valeur officielle des mesures.

-Question de M. Yves GARAIX sur la couverture du canal

Réponse : une fois le canal couvert, il ne peut être débouché que par curage. Le coût important ne peut être supporté par l'ASA.

-Question sur le rôle de l'ASA en cas d'orage, si les canaux restent ouverts le WE

Réponse : Le WE et la semaine, les canaux restent ouverts et les points sensibles lors des orages sont vérifiés par les Syndics (Bastien ne s'occupe pas de cette tâche). Encore merci aux syndics bénévoles.

-Question de C. BERNARD sur la prise en compte du rôle du pluvial : l'eau tombant quand le canal est fermé peut toucher des points sensibles et faire des dégâts. La commune utilisant pour les eaux pluviales les canaux, l'ASA serait en droit de demander une participation.

Réponse : En cours d'instruction.

ASA des Arrosants Réunis

Courriel : asa.ar.buis@orange.fr

-Question de Muriel MONNERET sur les pompages constatés directement dans la rivière.

Réponse : Ce n'est pas du ressort de l'ASA. Néanmoins, la réglementation donne le droit de prélever 1000 m3, sauf en cas alerte sécheresse.

-Question des impayés : qui est concerné ?

Réponse : les personnes dont les poursuites réalisées par la Trésorerie, après 3 ans successifs d'impayés sont restées infructueuses (successions, ...).

-Question des informations non transmises par les notaires depuis plus de 30 ans

Réponse : c'est compliqué, vu que les notaires ne connaissent pas forcément l'ASA.

Conclusion

Cette assemblée générale nous aura donc permis à tous de **faire un bilan de cette année écoulée**. Il nous faut garder en tête que **l'eau est un bien précieux** et que **le respect des règles est essentiel** pour assurer la pérennité des canaux. Nous avons donc besoin de vous pour atteindre ce but.

Nous souhaiterions pouvoir vous tenir informer des informations liées aux canaux par e-mail.

Si vous avez une adresse e-mail, n'hésitez pas à la partager, cela évitera l'utilisation de papier qui pourrait par mégarde finir dans ces canaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le Président,
Alain BOURGON

Le Secrétaire de Séance,
Frank MELLAN